

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DEVE 175 Subvention (4 000 euros) à l'association Société Centrale d'Apiculture (SCA) (14^{ème}) pour ses actions de sensibilisation du public à la vie des abeilles, à la pollinisation et aux activités apicoles.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Société Centrale d'Apiculture (SCA) pour son expertise apicole lors de l'installation de ruchers sur le domaine parisien ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Société Centrale d'Apiculture (SCA) dont le siège social est situé 41 rue Pernety 75014 PARIS, pour ses actions de sensibilisation du public à la vie des abeilles, à la pollinisation et aux activités apicoles.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.